

## CODE CENTER PARCS - SRIAS

Ci-dessous tous les éléments nécessaires aux réservations dans l'un des 4 domaines français par les fonctionnaires d'Etat qui relèvent de l'action sociale interministérielle mise en place par la SRIAS IDF

Afin de bénéficier des réductions, les agents devront mentionner le "code entreprise" suivant:

CE012399

La mention du code garantit les conditions privilégiées. Le salarié doit impérativement le communiquer dès le début de l'entretien afin de distinguer sa réservation de celle d'un individuel qui aurait accès au prix public.

Pour consulter et télécharger :

- La grille simplifiée des prix de location des cottages. (Les prix présentés tiennent compte des réductions qui ne s'appliquent pas sur les autres prestations) ou les grilles complètes.
- Le bon de réservation.
- Les outils pour le CE ou les autres organismes poursuivant les mêmes objectifs en matière d'action sociale.

Il suffit de vous connecter à : [www.centerparcs.fr/salaries](http://www.centerparcs.fr/salaries)

Pour passer leurs réservations, les salariés pourront contacter la centrale de réservation par l'un des moyens suivants :

- Tél : 0820 820 097 (0,225 € TTC/mn)
- Fax : 01 58 21 58 58
- E-mail : [salariesce@centerparcs.com](mailto:salariesce@centerparcs.com)

Pour information, les conditions générales de vente qui s'appliqueront lors des réservations sont les suivantes :

- Aucune option n'est possible.
- Si la réservation est passée plus de 6 semaines avant le départ, un acompte équivalent à 25% du montant total du dossier sera demandé au moment de la réservation (Règlement prioritaire par CB). Si celle-ci est passée par e-mail ou fax, l'acompte sera à verser dès réception de la confirmation.
- Tous les séjours doivent être soldés au plus tard 6 semaines avant le départ. NB: pour des réservations passées à moins de 6 semaines, l'intégralité sera exigée dès la réservation.